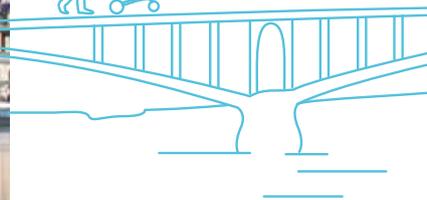


RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2015

DESSINER DE NOUVELLES PERSPECTIVES & INVESTIR DURABLEMENT



communauté
de l'auxerrois





ÉDITORIAL

SOMMAIRE

I/	DES ÉLUS ET DES AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE	P. 4
II/	2015 : UNE ANNÉE PLEINE D'ACTION	P. 10
III/	PROJETS DE TERRITOIRES : DEMAIN SE DESSINE AUJOURD'HUI !	P. 13
IV/	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LE MOTEUR DE TOUT UN TERRITOIRE	P. 17
V/	POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE & SOLIDAIRE	P. 22
VI/	DES AMBITIONS FORTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 29
VII/	COMMUNIQUER POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DES ÉLUS	P. 36
VIII/	RAPPORT FINANCIER	P. 38
IX/	BILAN SOCIAL	P. 41

Semences et récoltes



Les semences d'aujourd'hui sont les récoltes de demain. » Si un proverbe chinois traduit bien l'action de notre agglomération, nul doute que celui-ci est juste.

Des élus habités de leurs responsabilités, des collaborateurs mobilisés : une nouvelle fois, 2015 aura parfait le dessin de l'auxerrois. Coller, vaille et vaille, à son temps ; anticiper, coûte que coûte, les perspectives de demain. Oui, il s'agit de transformer notre beau territoire pour un développement audacieux et harmonieux, à la fois. Le temps et l'espace de l'auxerrois seront ce que nous savons et saurons en faire. Pour le meilleur, ou en tout cas, pour ce qui s'en rapproche. Puissiez-vous en être convaincus avec nous.



Guy Férez, président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Rédaction : Service communication accompagné par l'Agence Néologis à partir des éléments transmis par chaque pôle de services

Conception création graphique et mise en page : Néologis

Crédit Photo couverture : © Philippe Bénard, "des Amis du Canal du Nivernais"

Crédit photos pages intérieures : Communauté de l'Auxerrois, Florence Buret, Marie Curieux, Camille Luco, Laura Sylvestre-Baron, Archeodunum, Fotolia

Impression : 500 exemplaires - Septembre 2016

I/ DES ÉLUS ET DES AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Un territoire vivant et dynamique

En quatre ans seulement, la jeune agglomération s'est imposée comme le territoire le plus structuré de la Bourgogne du Nord.

En 2011, date à laquelle elle adoptait le statut d'agglomération, la Communauté de l'Auxerrois faisait le choix responsable d'un territoire en phase avec son temps.

Attentive aux innovations dans tous ses domaines de compétences, en recherche de performance mais avec pragmatisme, elle s'est depuis dotée d'outils pour mettre en œuvre une stratégie efficace afin d'accompagner son développement dans la dynamique francilienne et constituer avec le Grand Auxerrois et le PETR du Nord, un axe majeur de développement de la grande région.

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, c'est



67 000
HABITANTS



21
COMMUNES

5,6
HABITANTS
/10

VIVENT À AUXERRE
(5,6 en 2014), soit 37 158 (- 1,05 %)



43 délégués mobilisés pour l'Auxerrois

Si aujourd'hui l'Auxerrois n'est pas loin d'être devenu le territoire idéal à vivre, c'est parce que des hommes ont trouvé la combinaison de sa transformation et de son développement durable.

PRÉSIDENT



GUY FÉREZ
président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
en charge du Développement économique
Maire d'Auxerre

9 VICE-PRÉSIDENTS / MEMBRES DU BUREAU



ALAIN STAUB
Transports et Déplacements
Maire d'Appoigny



BÉATRICE CLOUZEAU
Logement, Habitat, Politique de la ville,
Gens du voyage et Patrimoine
Maire de Branches



DENIS ROYCOURT
Environnement et
Développement durable
Adjoint au maire d'Auxerre



BERNARD RIANT
Aménagement de l'espace,
SCoT et Projet de territoire
Maire de Vallan



GÉRARD DELILLE
Ressources humaines, Travaux et
Opérations d'aménagement et de voirie
Maire de Charbuy



PASCAL BARBERET
Mutualisation et Évolution
de l'intercommunalité
Maire de Villefargeau



RACHEL LEBLOND
Développement touristique
Maire de St-Bris-le-Vineux



NICOLAS BRIOLLAND
Finances, Budget, Prospective
financière et Fonds de concours
Adjoint au maire d'Augy



STÉPHANE ANTUNES
TIC/SIG
Maire de Champs-sur-Yonne

4 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS / MEMBRES DU BUREAU



CHANTAL BEAUFILS
Petite enfance
Maire de Montigny-la-Resle



CHRISTOPHE BONNEFOND
Équipements sportifs et culturels
Maire de Venoy



CHRISTOPHE LAVERDANT
Relations inter-SCoT
Maire de Lindry



DIDIER MICHEL
Développement économique
Adjoint au maire d'Auxerre

20 DÉLÉGUÉES TITULAIRES



NADIA AHIL
Adjointe au maire d'Auxerre



SOUAD AOUAMI
Adjointe au maire d'Auxerre



JEAN-PHILIPPE BAILLY
Adjoint au maire d'Auxerre



JEAN-PIERRE BOSQUET
Conseiller municipal à Auxerre



MICHÈLE BOURHIS
Conseillère municipale à Auxerre



MARTINE BURLET
Adjointe au maire d'Auxerre



SARAH DEGLIAME-PELHATE
Adjointe au maire d'Auxerre



MARYSE DUVILLE
Adjointe au maire d'Appoigny



ÉLISABETH GÉRARD-BILLEBAULT
Conseillère municipale à Auxerre



ARMINDA GUIBLAIN
Adjointe au maire de Monéteau



PASCAL HENRIAT
Adjoint au maire d'Auxerre



JACQUES HOJLO
Adjoint au maire d'Auxerre



GUILLAUME LARRIVÉ
Conseiller municipal à Auxerre



MARTINE MILLET
Adjointe au maire d'Auxerre



BÉNÉDICTE NASTORG-LARROURE
Adjointe au maire de St-Georges-sur-Baulche



MAUD NAVARRE
Adjointe au maire d'Auxerre



MALIKA OUNES
Conseillère municipale à Auxerre



GUY PARIS
Adjoint au maire d'Auxerre



JOËLLE RICHEL
Adjointe au maire d'Auxerre



JEAN-PAUL SOURY
Conseiller municipal à Auxerre

9 MEMBRES DU BUREAU



AURÉLIE BERGER
Maire de Gurgy



ROBERT BIDEAU
Maire de Monéteau



GUY BOURRAT
Maire de Chitry-le-Fort



JACQUES CHANARD
Maire de Chevannes



DENIS CUMONT
Adjoint au maire de Perrigny



CRESCENT MARAULT
Maire de St-Georges-sur-Baulche



LIONEL MION
Maire de Villeneuve-St-Salves



FRÉDÉRIC PETIT
Adjoint au maire de Bleigny-le-Carreau



MICHEL POUILLOT
Maire de Quenne

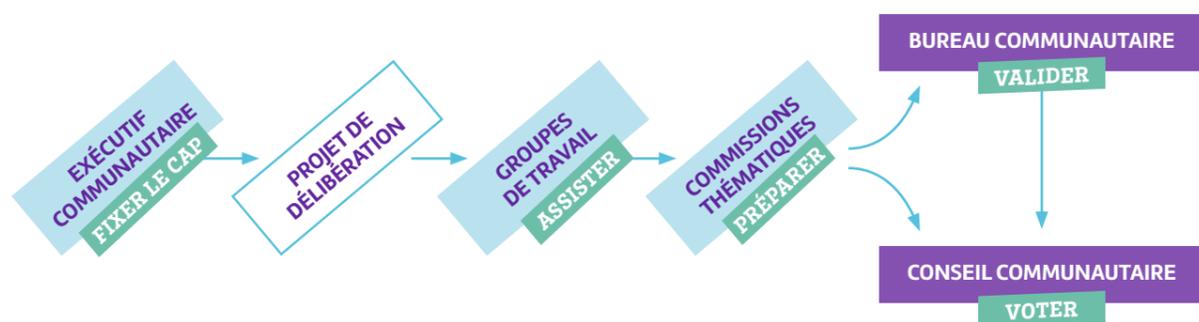


APPOIGNY
AUGY
AUXERRE
BLEIGNY-LE-CARREAU
BRANCHES
CHAMPS-SUR-YONNE
CHARBUY
CHEVANNES
CHITRY-LE-FORT
GURGY
LINDRY
MONÉTEAU
MONTIGNY-LA-RESLE
PERRIGNY
QUENNE
ST-BRIS-LE-VINEUX
ST-GEORGES-SUR-BAULCHE
VALLAN
VENOY
VILLEFARGEAU
VILLENEUVE-ST-SALVES

Le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques

La mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté de l'Auxerrois s'inscrit dans une organisation optimisée et s'appuie sur des méthodes de travail transversales et le développement d'une culture commune du projet, pour une gouvernance plus efficace.

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présidé par Guy Férez, le conseil communautaire décide des actions et des projets à engager pour le territoire, dans le cadre des compétences de l'Agglomération qui rassemble 21 communes.

Le conseil communautaire est composé de 43 conseillers titulaires et 17 suppléants, comme défini dans un accord local validé par l'arrêté du 4 septembre 2013 qui attribue 20 conseillers communautaires à Auxerre, 2 conseillers aux communes de plus de 3 000 habitants, Appoigny, Monéteau et St-Georges-sur-Baulche et 1 conseiller pour chacune des autres communes. Les conseillers expriment leurs décisions par le vote.

L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

L'exécutif communautaire regroupe le président et les vice-présidents, chacun chargé d'une délégation spécifique dont il fixe les orientations stratégiques.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé de 23 représentants, le bureau communautaire se réunit avant chaque conseil et se prononce sur les réflexions menées au sein des

commissions. Par souci d'efficacité et de célérité dans la prise des décisions, excepté celles relatives aux budgets, aux limites du territoire et aux compétences, le conseil communautaire a donné délégation au bureau.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques sont "calquées" sur les compétences exercées par l'Agglomération. C'est ici que les projets sont débattus pour avis, avant d'être présentés au bureau puis au conseil communautaire.

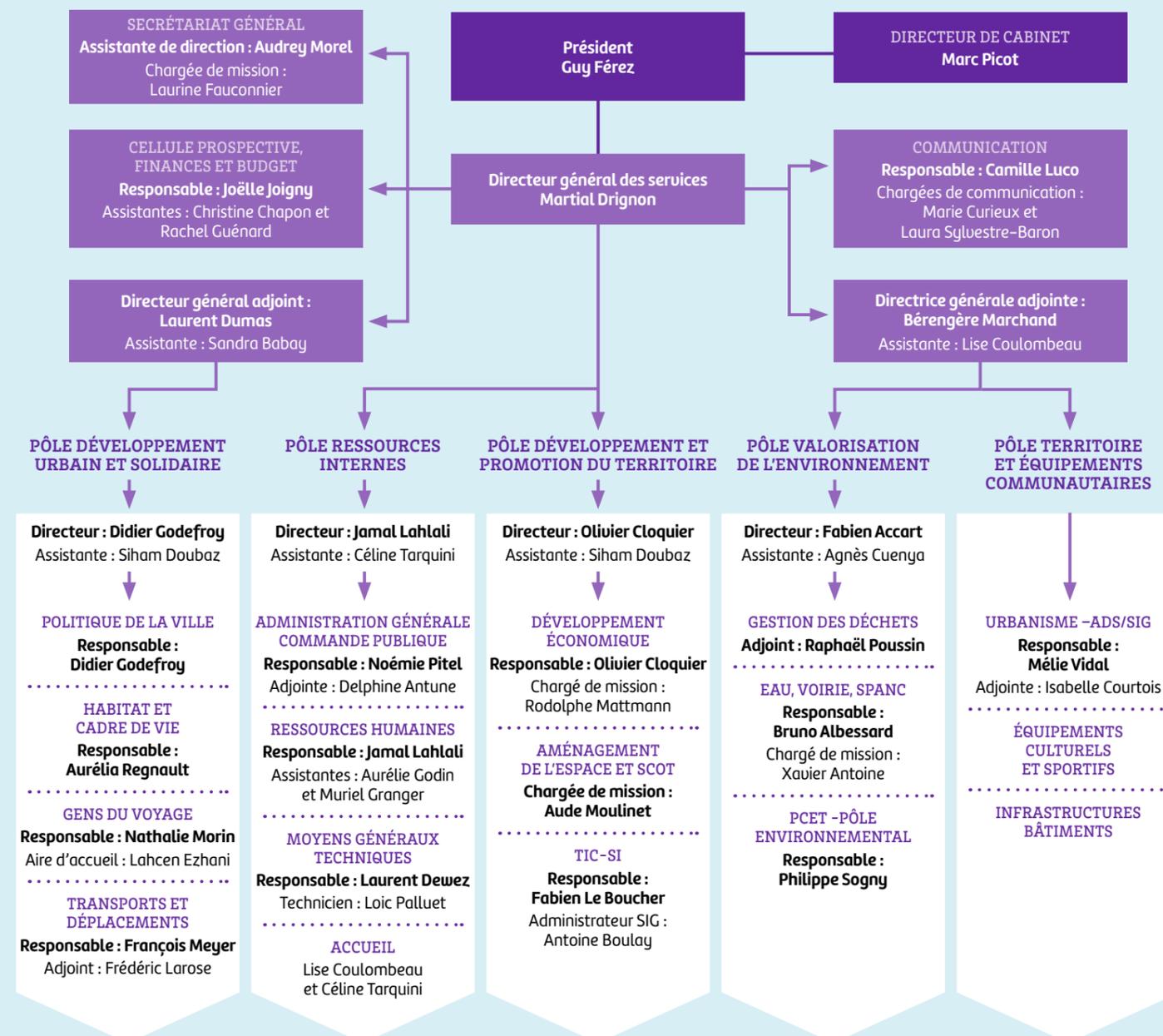
LES GROUPES DE TRAVAIL

Permettant d'enrichir les débats menés en commissions, les groupes de travail sont constitués au cas par cas, pour répondre à une thématique ou un dossier en particulier. Ils sont animés par les vice-présidents.

LE CONSEIL DES MAIRES

Le conseil des maires ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel. Il se réunit autant que nécessaire pour informer en amont sur le déroulement des dossiers de l'Agglomération ou répondre expressément au questionnement des communes.

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS JUN 2016



Instituée pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2011, conformément à ses statuts, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois exerce de plein droit, aux lieux et places des communes membres, des **compétences obligatoires** (Développement économique, Aménagement de l'espace - Transports, Équilibre social de l'habitat, Politique de la ville), **optionnelles** (Protec-

tion et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Eau, Voirie, Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire) et **facultatives d'intérêt communautaire** : TIC, soutien à l'événementiel, adhésion aux syndicats mixtes de la fourrière animale, du Centre-Yonne, de l'aérodrome Auxerre-Branches et du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Auxerrois.

II/ 2015 : UNE ANNÉE PLEINE D'ACTION



La genèse du Projet de territoire de l'Auxerrois s'accompagne, en 2015, d'une actualité riche en événements et en partenariats, l'ensemble des forces vives étant mobilisé vers ce nouveau chapitre à écrire.



JANVIER 2015

UN BUDGET POUR CONSTRUIRE LE PROJET POLITIQUE ET AFFIRMER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

D'un montant de 56 M€, le budget 2015 poursuit plusieurs objectifs.

1/ Assurer la bonne gestion des services en veillant à la juste articulation du développement économique, de la cohésion sociale et de la préservation de l'environnement.

2/ Engager le projet politique des élus pour le territoire.

3/ Soutenir les communes dans leurs projets.

4/ Le tout, sans augmenter les taux d'imposition malgré une baisse des dotations de l'État.

FÉVRIER 2015

DÉCIDER D'UN PROJET COMMUN POUR DESSINER LE GRAND AUXERROIS

Afin de contribuer au défi des régions dans deux directions, la transition énergétique et l'attractivité des territoires, le législateur incite les intercommunalités limitrophes à travailler ensemble pour l'élaboration de leur Schéma de cohérence territoriale (SCoT). À cet effet, une nouvelle instance est créée : le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Auxerrois.

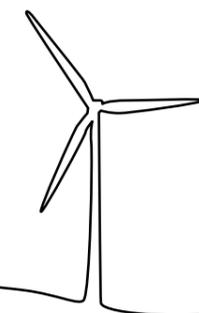
MARS 2015

UN PROJET POUR TRACER DES PERSPECTIVES ET INVESTIR DURABLEMENT

Élaboré par les élus et les techniciens dans un contexte de libéralisation de l'initiative publique couplé à la baisse des dotations de l'État aux collectivités, le Projet de territoire est adopté par le conseil communautaire. Les actions fusent pour positionner le développement durable et solidaire du territoire dans le temps, l'espace et la gestion des flux.



Le parc éolien de l'Auxerrois à Driry-Le-Fort et à Quenne.



AVRIL 2015

STE-GENEVIÈVE DÉVELOPPE SON URBANITÉ

Promu au titre de la Politique de la ville, le quartier Ste-Geneviève à Auxerre apprend qu'il est assuré de finaliser sa reconversion. Retenu au titre de l'intérêt général, il bénéficiera de crédits spécifiques dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le quartier des Rosoirs lui emboîtera le pas, retenu, quant à lui, au titre de l'intérêt régional.

MAI 2015

LES ENTREPRISES AU CŒUR DES ENJEUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Quatrième pôle administratif de Bourgogne, la Communauté de l'Auxerrois rayonne bien au-delà de son périmètre conventionnel et la stratégie de développement économique qu'elle vient d'adopter devrait lui permettre d'agir en complémentarité avec les intercommunalités voisines, pour constituer un axe de développement majeur de grande région : la vallée de l'Yonne.

JUIN 2015

CHANGEMENT DE PARCOURS POUR LES DEMANDES D'URBANISME

L'instruction des actes d'urbanisme n'est désormais plus assurée par la Direction départementale des territoires (DDT). La Communauté de l'Auxerrois prend le relais en créant un service Application du droit des sols (ADS) mutualisé pour le compte de 12 communes de l'Auxerrois mais aussi de 5 communes de l'Allantais auxquelles s'ajouteront les 8 communes du Coulangeois en 2017.

JUILLET 2015

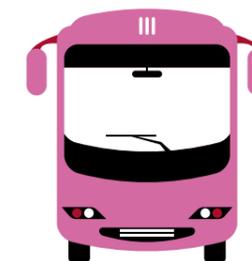
EN SEPTEMBRE, LES TRANSPORTS SCOLAIRES SONT ASSURÉS PAR "VIVACITÉ"

Les écoliers, collégiens et lycéens qui résident et sont scolarisés dans la Communauté de l'Auxerrois, auparavant transportés par les cars du Conseil départemental, le sont, dès la rentrée 2015-2016, par ceux de l'Agglomération. Les services s'organisent pour informer au plus près les 1645 élèves concernés. Pour la première fois, ils sont invités à acheter leur abonnement en ligne sur le site du réseau des transports de l'Agglomération.



1 645

ÉLÈVES CONCERNÉS



56 M€
BUDGET 2015



AOÛT 2015

TROIS ARCHITECTES PLANCHENT SUR LE PÔLE ENVIRONNEMENTAL

La création du Pôle environnemental entre dans une nouvelle phase. Trois candidats sont autorisés à travailler et à présenter leur proposition en janvier 2016. Moteur de la politique environnementale de l'Agglomération, l'équipement se devra d'être exemplaire en la matière. Il sera ouvert aux citoyens comme aux entreprises et aux jeunes talents qu'il aidera à concrétiser leur projet.

SEPTEMBRE 2015

DES ACTIONS STRATÉGIQUES POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS

Conçue pour réduire les inégalités sociales et favoriser le "vivre ensemble", la Politique de la ville est un programme d'actions en faveur de la cohésion sociale, l'emploi et la formation ainsi que l'habitat et le cadre de vie, à destination des quartiers prioritaires : les Brichères/Ste-Geneviève, les Rosoirs et Rive Droite, réunissant au total plus de 9 000 habitants à Auxerre.



OCTOBRE 2015

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR TOUJOURS MIEUX INFORMER

Passé de mode dans un monde où l'évolution des hautes technologies est quasi quotidienne, le vieux site Internet se fait couper le sifflet ! Ergonomique, le nouveau qui lui succède est aussi plus "communicant" au sens étymologique du terme qui traduit l'objectif à atteindre : "rendre commun". Ainsi l'ont souhaité les élus qui, à son ouverture, invitent à la lecture d'un Avenir commun.



NOVEMBRE 2015

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE LE2I, TRÈS APPLIQUÉ À INNOVER

Parce que l'activité du Laboratoire électronique et informatique de l'image (Le2i) de l'Université de Bourgogne contribue à faire connaître le territoire, la Communauté de l'Auxerrois soutiendra les travaux de la doctorante, Dominika Kruk, pour ses recherches sur l'imagerie médicale multimodale et la visualisation du muscle cardiaque, à hauteur de 16 500 € par an, pendant trois ans.

DÉCEMBRE 2015

DES PROJETS POUR VALORISER LES ATOUS TOURISTIQUES DE L'AUXERROIS

Déterminé et stratégique, l'Auxerrois se donne les moyens de son ambition touristique. Plusieurs chantiers seront lancés dans un horizon à 5 ans : la restructuration du port fluvial, la valorisation des étapes fluviales de Bailly, Vaux et Gurgy, la remise à niveau du camping municipal d'Auxerre, la création d'une nouvelle offre d'hébergement vert et le lancement d'un marathon des vins.

III/ PROJETS DE TERRITOIRES : DEMAIN SE DESSINE AUJOURD'HUI !



2015 marque le début d'un nouveau projet politique pour l'Agglomération et pour le territoire du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Auxerrois parce que demain se dessine aujourd'hui !

En février 2015, les élus adoptent, à l'unanimité, leur Projet de territoire pour cinq ans (2015-2020). Cette feuille de route définit les actions à mener par politique publique et leurs enveloppes budgétaires déclinées de manière opérationnelle dans le Programme pluriannuel d'investissements (PPI). Placée sous le signe d'un territoire attractif, solide et durable, le Projet de territoire met l'accent sur la qualité de vie qui doit être non seulement préservée mais aussi cultivée. Une ambition que partagent les 21 communes de l'agglomération, conscientes que la proximité de la Bourgogne avec l'Île-de-France constitue un levier d'attractivité qu'il faut s'employer à développer avec équité et harmonie pour dessiner les perspectives d'un territoire dynamique et accueillant.

La rencontre de l'ambition et de la proximité



Exprimant l'ambition des élus, le projet de l'Agglomération répond aux enjeux du Plan climat-énergie territorial (PCET) pour offrir une vision stratégique et durable du développement de son territoire dans toutes ses dimensions : vers une mobilité, un habitat, un développement économique et des équipements adaptés aux besoins actuels et à venir.

Le Projet de territoire 2015-2020 de la Communauté de l'Auxerrois vise trois objectifs :

- ➔ **favoriser l'attractivité, la compétitivité et l'emploi** avec la fibre optique, la dynamisation des parcs d'activité, l'aménagement du quartier du port de plaisance en tant que nouvel élément de centralité, l'accès à l'éducation et l'insertion ou la réinsertion par le travail,
- ➔ **encourager la solidarité territoriale** en misant sur la répartition équilibrée des logements sociaux sur le territoire, la reconquête des logements vacants dans les centres-villes et les centres-bourgs, la mobilité et les transports,
- ➔ **préserver l'environnement et la qualité des ressources en eau** pour aborder l'avenir avec optimisme.

Une clause de révision de ce projet à mi-mandat permettra de prendre en compte l'émergence de nouveaux enjeux et l'évolution du cadre d'actions.

1 PROJET 3 AXES



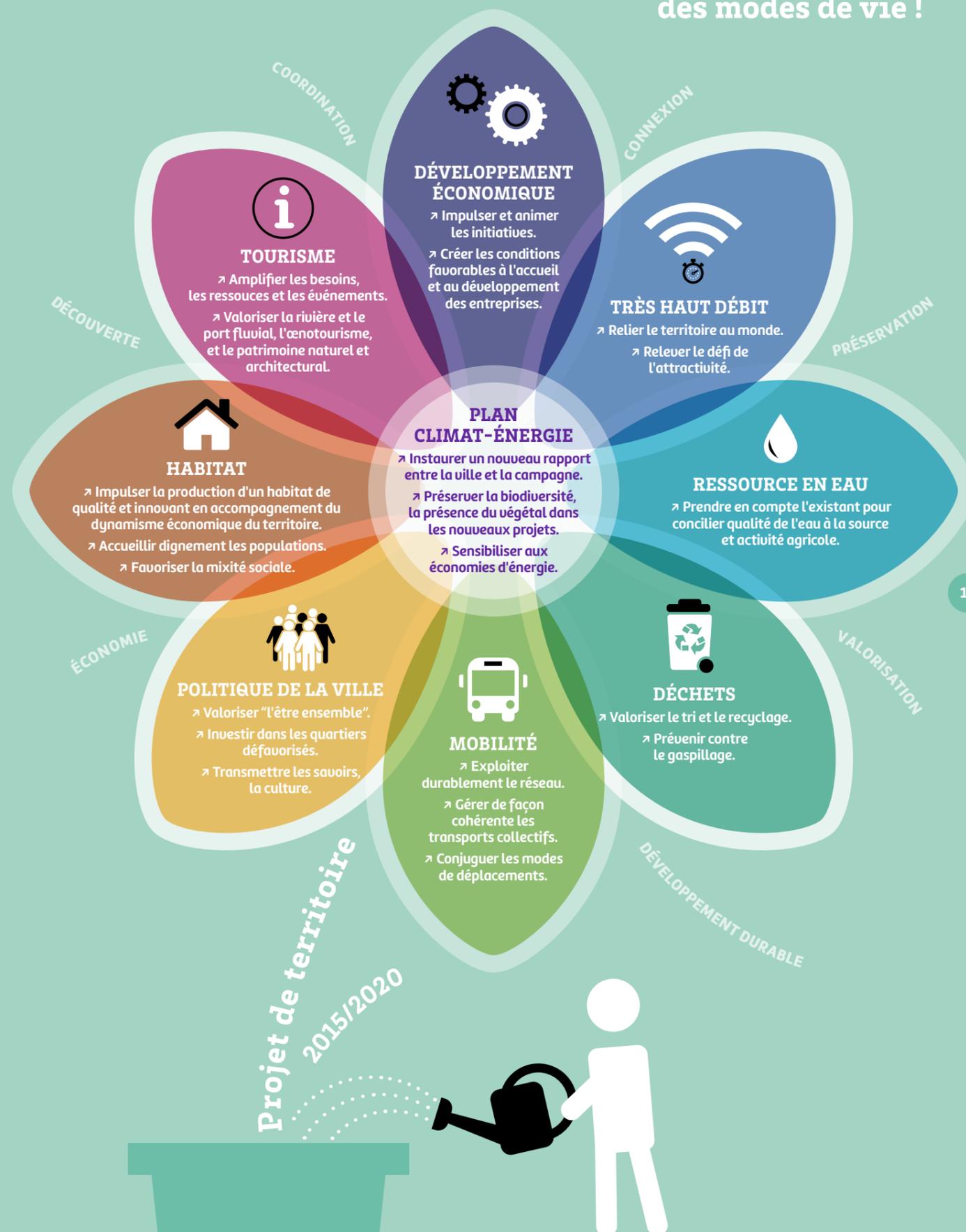
Une vision partagée du Grand Auxerrois

La Communauté de l'Auxerrois porte sa vision stratégique auprès des sept communautés de communes voisines qui, avec elle, composeront le SCoT du "Grand Auxerrois", dont le périmètre en Centre-Yonne a été approuvé le 8 octobre 2014. Dans ce bassin de vie de 141 000 habitants, c'est au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), structure porteuse du SCoT, qu'il revient la responsabilité d'élaborer et de faire converger l'ensemble des stratégies intercommunales au sein du Projet de territoire du Grand Auxerrois.

Un exercice imposé pour être éligible aux aides publiques européennes, de l'État et de la Région par l'intermédiaire du Contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020 qui cible des orientations en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de culture et social ou encore de promotion de la transition écologique.

C'est aussi l'opportunité de partager une identité commune à l'échelle d'un bassin et de coordonner les débats autour de la complémentarité des services, des équipements, et de la mise en cohérence des politiques publiques.

Relever le défi des modes de vie !



PETR : la complémentarité des territoires pour atout

Créé le 18 février 2015 par voie préfectorale, le PETR enclenche, dès le mois d'octobre 2015, l'élaboration du Projet de territoire du Grand Auxerrois. Son intervention consiste, dans un premier temps, à mener des entretiens stratégiques avec les élus locaux, les membres du Conseil de développement (acteurs socio-économiques du territoire) et à recueillir les documents-cadres des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qu'il regroupe :

- la Communauté de communes de l'Aillantais,
- la Communauté de communes d'entre Cure et Yonne,
- la Communauté de communes de Seignelay-Brienon,
- la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- la Communauté de communes de l'agglomération migenoise,
- la Communauté de communes du Pays coulangois,
- la Communauté de communes du Pays chablisien,
- la Communauté de communes du Florentinois.

Cette analyse permet de faire émerger la valorisation des complémentarités territoriales comme fil rouge à l'élaboration du projet du Grand Auxerrois. Toutes les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales, ont un rôle à jouer dans ce nouveau périmètre où les pôles principaux devront remplir les fonctions centrales et contribuer à l'irrigation globale du territoire.

Toutes les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales, ont un rôle à jouer.

L'abécédaire du SCoT du Grand Auxerrois

A comme Auxerre, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Grand Auxerrois. Un pôle métropolitain sous influence francilienne, à coconstruire avec le PERT du Nord pour faire de la vallée de l'Yonne, un axe majeur de développement, d'aménagement et de valeur ajoutée de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et emmener dans son sillage, l'ensemble du territoire et de ses habitants pour leur assurer une promesse d'avenir durable.

B comme bassin de vie. Le bassin de vie du Grand Auxerrois regroupe 8 EPCI, 130 communes et 141 000 habitants.

C comme ça veut dire quoi ? Le SCoT est un document prospectif à l'initiative des communes et de leurs regroupements représentés au sein d'un comité syndical, le PETR. Il définit et appuie la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement d'un territoire.

D comme dates à retenir en 2015.
→ **17 février 2015** : La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) émet un avis favorable à la création du PETR du Grand Auxerrois.
→ **18 février 2015** : Le PETR du Grand Auxerrois est créé par voie préfectorale (ARRÊTÉ N° PREF/DCPP/SRCL/2015/0065).
→ **13 octobre 2015** : les 51 représentants du comité syndical délibèrent pour prescrire l'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois.

E comme élus. La Communauté de l'Auxerrois est représentée au sein du comité syndical du PETR par :
→ **12 délégués titulaires** : Guy Férez, Bernard Riant, Alain Staub, Pascal Barberet, Béatrice Clouzeau, Nicolas Briolland, Denis Roycourt, Rachel Leblond, Gérard Delille, Chantal Beauflis, Stéphane Antunes, Christophe Laverdant ;
→ **6 suppléants** : Guy Paris, Jacques Hojlo, Martine Millet, Pascal Henriat, Jean-Paul Soury, Nadia Ahil.

IV/ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LE MOTEUR DE TOUT UN TERRITOIRE



En adoptant, à l'unanimité, une stratégie de développement économique pour l'Auxerrois, les élus communautaires ont fixé, en 2013, le cap d'une politique ambitieuse et offensive de soutien aux entreprises. Alors que la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 vient renforcer les pouvoirs du tandem Agglo/Région aux commandes du développement économique, les partenariats sont engagés et les premières actions d'ores et déjà enclenchées sur le territoire.

LA RÉGION ET L'AGGLO : MAIN DANS LA MAIN POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

Le 30 novembre 2015, la Communauté de l'Auxerrois s'engage avec la Région Bourgogne au titre d'un contrat urbain de développement économique. À la clé, l'obtention de financements européens et régionaux, soit environ 120 à 140 M€, qui serviront les projets de l'Auxerrois à rayonnement régional. Situé à seulement 1 h 30 de l'Île-de-France, le territoire dispose de nombreux atouts pour attirer de nouveaux investisseurs et entreprises et permettre à son tissu local de se développer.



LES CRÉDITS EUROPÉENS ET RÉGIONAUX PRATIQUEMENT DÉJÀ FLÉCHÉS SUR LES PROJETS À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS.

Parcs d'activité et foncier économique

Avec la création d'un parc d'activité de 50 hectares à Appoigny au nord de l'agglomération, et la réhabilitation des parcs existants dans le cadre du schéma directeur des parcs d'activité, le territoire assoit ses critères d'attractivité en faisant valoir de réels atouts concurrentiels : un prix du foncier très accessible, la proximité de la capitale, une qualité de vie familiale, un territoire tourné vers l'innovation...



APPOIGNY CÔTÉ AMÉNAGEMENT : Les travaux continuent. **Le principal levier en matière de développement économique tient à la maîtrise du foncier économique.** Le parc d'activité à Appoigny est, à ce titre, un projet emblématique qui jouera un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de l'Agglomération. La première phase des fouilles archéologiques préventives menée par le groupement Archeodunum-Paléotime s'achève en septembre, pendant que se poursuivent les démarches liées aux mesures compensatoires en faveur des espèces protégées, des amphibiens et des zones humides.

Appoigny : la première phase des fouilles archéologiques préventives menée par le groupement Archeodunum-Paléotime s'achève en septembre.

APPOIGNY CÔTÉ POSITIONNEMENT : vers un espace d'activité exemplaire. Une étude engagée à l'automne 2015 permet de positionner le parc dans son environnement économique, d'affiner les besoins immobiliers et fonciers, ainsi que les complémentarités programmatiques à développer. L'objectif est de faire du parc un espace d'activité référent et exemplaire en termes de zone d'activité communautaire. À ces fins, une convention de partenariat économique est approuvée par le conseil communautaire avec Yonne Développement, le 14 décembre 2015. Les missions confiées à l'association conjugueront la création d'opportunités d'implantation et le renforcement de l'attractivité du territoire au travers d'une nouvelle démarche marketing et la recherche d'investisseurs potentiels.

LA MODERNISATION DES AUTRES PARCS D'ACTIVITÉ DE L'AGGLOMÉRATION s'inscrit dans une logique de complémentarité et de polarisation. Un audit des zones d'activité existantes mené en septembre 2015 permet d'élaborer le schéma des polarités économiques associé à un plan d'actions. En parallèle de cette réflexion stratégique sur la réhabilitation ou la "reconversion" des parcs anciens, le parc d'activité d'intérêt communautaire des Macherins à Monéteau disposant d'espaces encore disponibles, environ 23 941 m², fait l'objet d'une étude afin d'évaluer la pertinence et le potentiel que représente l'aménagement des terrains restants, en plusieurs lots.

Le tourisme en fer de lance

Le tourisme, indéniablement porteur pour les territoires, reste une filière économique transversale sous-exploitée dans l'Auxerrois. L'offre touristique repose majoritairement sur le patrimoine architectural et culturel de la ville d'Auxerre, alors que l'Auxerrois dispose pourtant d'opportunités touristiques avérées et diversifiées, à développer et à mettre en relation.

Pour faire du tourisme l'un des piliers de son projet stratégique de développement économique, la Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la définition d'une nouvelle stratégie de développement touristique.

Première étape, la réalisation d'un diagnostic dynamique et la définition du positionnement du territoire débouchent sur un plan d'actions et son outil de pilotage. Les modalités d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie touristique sont étudiées sous les angles juridique, administratif et financier.

UN DOUBLE POSITIONNEMENT

Le 19 novembre 2015, le conseil communautaire adopte la stratégie de développement touristique 2016-2020 de l'Auxerrois. Elle s'articule autour de deux grandes orientations : le "slow tourisme" (ou tourisme lent) et le tourisme d'affaires.

Le territoire dispose de solides atouts à faire valoir en matière de patrimoine naturel et historique, de vino-tourisme et de tourisme fluvial. En effet, le canal du Nivernais est deuxième en fréquentation touristique après le canal du Midi, et Auxerre doit s'affirmer comme la porte d'entrée, principale et incontournable.

UNE GOUVERNANCE SOUS LA MAÎTRISE DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

La Communauté de l'Auxerrois est pleinement compétente en matière de promotion touristique. Elle délègue cette mission depuis 2006 à un office de tourisme associatif : l'Office de tourisme d'Auxerre et de l'Auxerrois. Afin de mettre en œuvre la nouvelle stratégie qui, notamment,



comporte un volet aménagement du territoire important, le conseil communautaire vote la création d'un Établissement public à caractère commercial (EPIC). Ce dernier prendra le relais des missions autrefois assumées par l'association et assurera la mise en place du plan d'actions issu de la stratégie de développement touristique.

LE CANAL DU NIVERNAIS

2^e
en fréquentation
touristique

APRÈS LE CANAL DU MIDI



Vers un territoire connecté

La desserte du territoire par la fibre optique constitue un enjeu majeur de développement économique, de compétitivité et d'innovation auquel la Communauté de l'Auxerrois se prépare avec Orange.

LE TRÈS HAUT DÉBIT PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

La convention signée avec Orange en 2012 découpe le territoire en plusieurs lots et préfigure le déploiement progressif du très haut débit sur le territoire qui débute à Auxerre. Alors qu'en 2014, les logements d'un premier lot sont

éligibles au service, le déploiement de la fibre optique progresse sur un second, puis un troisième lot en 2015.

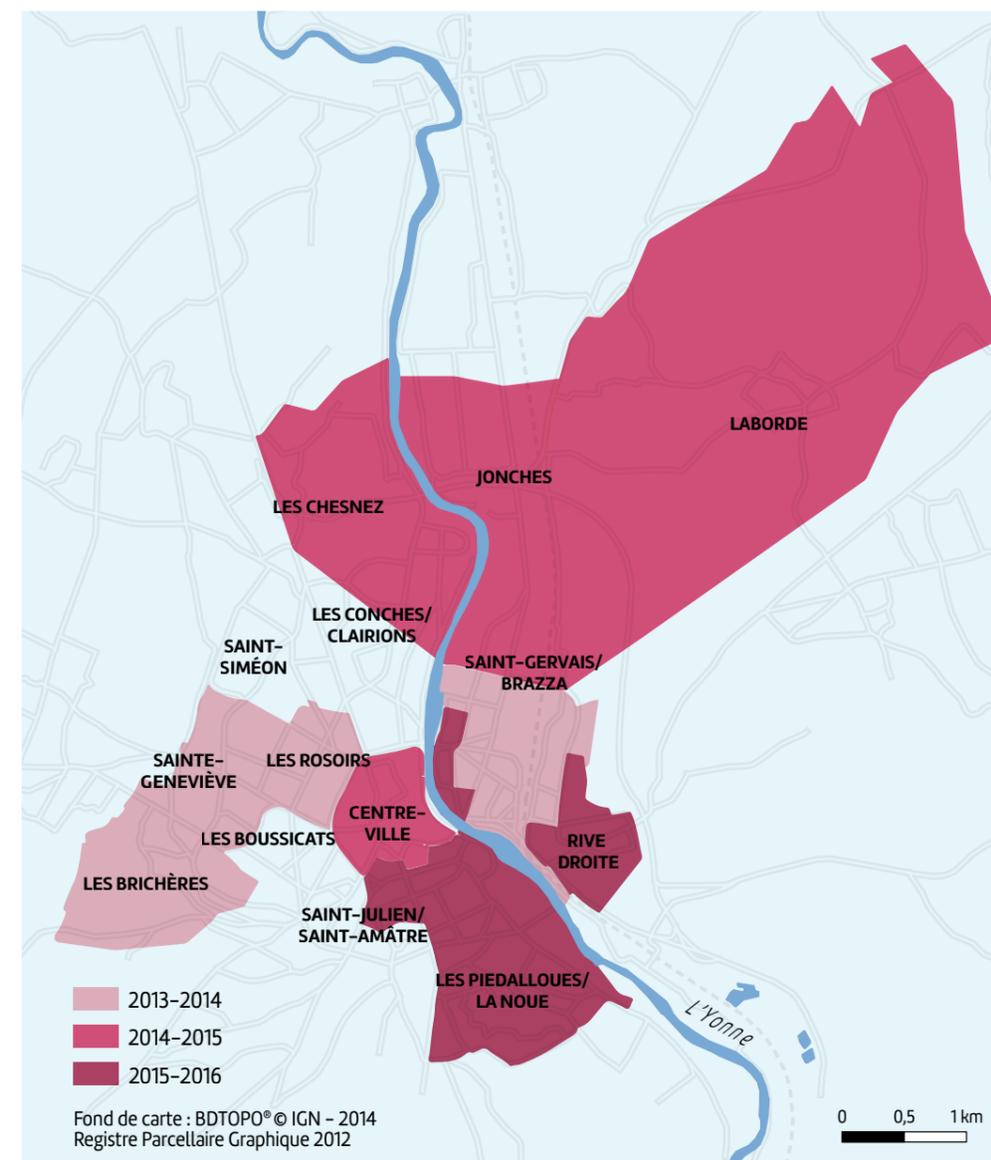
Champs-sur-Yonne et Lindry, qui n'ont rejoint la Communauté de l'Auxerrois qu'après la signature de la convention avec Orange, sont intégrées dans le projet numérique départemental. Le montant de leur raccordement s'élève à 1,06 M€ HT, aides de l'État comprises.

Enfin, en 2015, la Communauté de l'Auxerrois lance une étude sur les usages numériques des entreprises et des acteurs économiques du territoire qui nécessitent des besoins spécifiques autres que ceux proposés par Orange.




100%
 DE LA POPULATION
 DE L'AGGLOMÉRATION
 COUVERTE EN 2020

PROGRESSION DE L'ÉLIGIBILITÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT PAR SECTEUR DE 2013 À 2016



LE SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES PRÉFIGURE LA MUTUALISATION DU SERVICE DU DROIT DES SOLS

La Communauté de l'Auxerrois poursuit la mise en place de son Système d'Informations Géographiques (SIG), accessible aux communes. 2015 marque l'entrée dans une phase opérationnelle, notamment avec la Ville d'Auxerre.

Parallèlement, la loi d'Accès au logement et à l'urbanisme renouvelé (ALUR)* accélère la néces-

sité de mutualiser et d'opérationnaliser le SIG pour l'Application du droit des sols (ADS) à partir de juillet 2015. De ce fait, la Communauté de l'Auxerrois crée le service ADS qui, par ailleurs, rayonne au-delà de l'agglomération puisque cinq communes de l'Aillantais y font appel. Cette mise en place occasionne le transfert de deux agents de la Ville d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois.

* L'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014 dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 les services de l'État cessent l'application du droit des sols pour les communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

V/ POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE & SOLIDAIRE

Pour réduire les écarts de développement et les inégalités sociales entre les différents quartiers et territoires, les élus adoptent une nouvelle stratégie de développement et de rénovation urbaine solidaire. Le Contrat de ville 2015-2020 offre un nouveau cadre réglementé pour engager une dynamique partenariale ambitieuse à l'échelle des enjeux territoriaux : entre cohésion sociale et offre de logement pour tous dans un cadre de vie préservé.



Le 21 mai 2015, la secrétaire d'État en charge de la Politique de la Ville de l'époque, Myriam El Khomri, signe le protocole d'intention préalable au Contrat de ville 2015-2020 de l'Auxerrois.

UNE STRATÉGIE MULTIPARTENARIALE...

En douze mois jour pour jour, le bloc local de gouvernance, constitué le 4 juillet 2014, réussit le pari de définir un projet urbain et social commun pour une meilleure intégration des territoires dans le fonctionnement de la ville centre et de son agglomération.

Aux côtés de la Communauté de l'Auxerrois, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Ville d'Auxerre signent le nouveau Contrat de ville, le 6 juillet 2015.

La Caisse des dépôts et l'Office auxerrois de l'habitat (OAH) montrent rapidement leur volonté de s'inscrire dans sa dynamique d'élaboration, rejoints par la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Agence régionale de santé (ARS), Pôle emploi, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).



Elle officialise la contractualisation entre la Communauté de l'Auxerrois et le Conseil régional pour toutes les actions à la faveur de l'emploi, le développement économique et la formation, la réhabilitation thermique des logements sociaux et des équipements publics, mais aussi la jeunesse. Elle est signée le 6 juillet 2015.

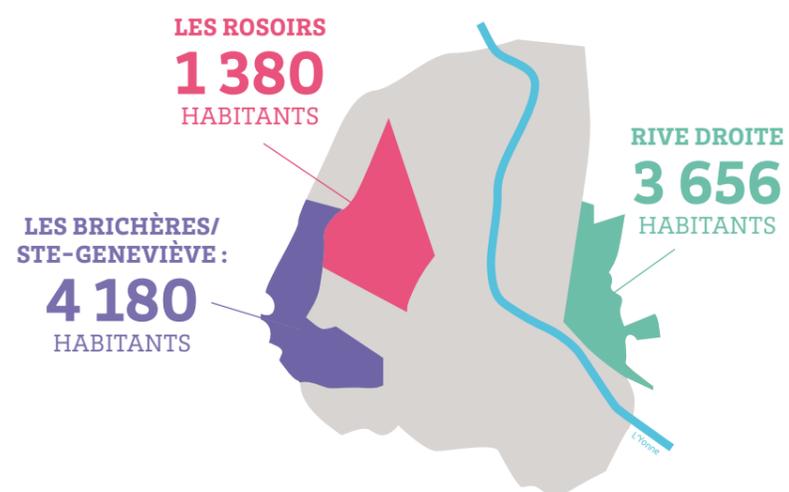
Contrat de ville 2015-2020

TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES À AUXERRE

Le nouveau Contrat de ville prend corps avec la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite loi Lamy, et son décret d'application qui définissent une liste de quartiers prioritaires justifiant que l'action de l'État s'y concentre en raison des difficultés rencontrées par les habitants.

À Auxerre, trois quartiers sont retenus au titre de cette géographie prioritaire, l'un des principes fondateurs du Contrat de ville de nouvelle génération qui constitue désormais le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la ville et de ses actions évaluées chaque année afin de réorienter les priorités.

Plus de 9 000 habitants sont concernés, auxquels s'ajoutent les 3 000 habitants de St-Siméon à Auxerre, ancienne Zone urbaine sensible (ZUS) maintenue comme quartier de veille au sein du nouveau Contrat de ville.



172 000 €
DE SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS CONTRIBUTENT AU SOUTIEN DE

54 ACTIONS

61 actions SOUTENUES PAR LE CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de ville de l'Auxerrois s'articule autour des trois piliers porteurs d'orientations stratégiques de la loi Lamy. Le 19 mai 2015, 69 actions sont instruites auprès du comité de pilotage qui en retient 61 pour un total de 842 550 € de subventions allouées.

40 actions couvrent le champ de la cohésion sociale, dans une optique de réussite éducative.

3 actions interviennent en faveur de l'habitat et du cadre de vie, dans un objectif de renouvellement urbain.

18 actions sont dédiées à l'emploi, au développement économique et à la formation, dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

RELEVER LES DÉFIS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

La signature du Contrat de ville se concrétise aussi au travers des projets d'aménagement urbain dans les quartiers défendus et retenus au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) :

- ➔ Les Brichères/Ste-Geneviève, retenu parmi les 200 quartiers d'intérêt national,
- ➔ Les Rosoirs, parmi les 200 quartiers d'intérêt régional.

Les opérations de dé-densification, l'amélioration des espaces publics, la construction et la modernisation des équipements publics vont pouvoir s'y poursuivre ou débiter, selon les quartiers.

Mais les défis de **construction d'une stratégie de peuplement** à l'échelle de l'agglomération ne se limitent pas aux seuls quartiers prioritaires. Par l'intermédiaire du Programme logement durable, c'est toute une démarche intégrée qui s'organise et conduit à planifier la réhabilitation d'une partie des logements dégradés des centres-villes et centres-bourgs, dans plusieurs communes de l'agglomération.

Des fonds européens au bénéfice d'un développement urbain durable

La réponse aux enjeux d'éco-cité telle que déclinée dans le Projet de territoire de la Communauté de l'Auxerrois s'inscrit légitimement dans l'axe 5 "Pour un projet urbain durable" du programme opérationnel du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER). Le travail partenarial Agglomération, Ville d'Auxerre et bailleurs sociaux présenté à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Région permet l'obtention de 2,3 M€ de crédits pour la période 2015-2020, au titre de la réhabilitation thermique des logements sociaux, des équipements publics ou encore de la reconversion de friches industrielles pour l'implantation de nouvelles activités économiques.



2,3 M€
DE CRÉDITS EUROPÉENS
SONT OBTENUS POUR
DES PROJETS À LA FAVEUR
D'UN DÉVELOPPEMENT
URBAIN DURABLE.

DES PROJETS À AUXERRE...

En 2015, les travaux de réaménagement de la "Place Corot" démarrent tels que prévus dans l'actuel programme de Renouveau urbain (RU). La participation financière de la Communauté de l'Auxerrois s'élève à 122 295 €. Parallèlement, l'Agglomération anticipe sur le futur protocole de préfiguration de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) et lance, avec la Ville d'Auxerre et l'Office auxerrois de l'habitat (OAH), deux études d'aménagement urbain : l'une pour le quartier des Rosoirs et l'autre pour le quartier Ste-Geneviève.

... COMME DANS LE RESTE DE L'AGGLOMÉRATION

La réponse aux enjeux de la Politique de la ville à l'échelle des communes non éligibles au nouveau Contrat de ville reste une priorité. Notamment, le soutien des projets favorisant l'acquisition des savoirs et des connaissances qui contribue à une meilleure intégration des jeunes. Quatre actions sont soutenues pour un montant total de 17 000 €.

Habitat et cadre de vie

L'année 2015 est marquée par l'approbation de la révision triennale du Programme local de l'habitat (PLH), qui dresse le bilan de la politique locale de l'habitat des trois dernières années et propose des actions nouvelles à développer d'ici 2017.

LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS POURSUIT SON AIDE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La Communauté de l'Auxerrois accorde des subventions et des garanties d'emprunt aux constructeurs et aux bailleurs de logement social pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation. En 2015, Val d'Yonne habitat reçoit ainsi 6 000 € pour la production de trois logements sociaux en acquisition-amélioration. Une somme de 40 000 € destinée à la réhabilitation des Résidences jeunes de l'Yonne est attribuée à l'OAH qui, par ailleurs, bénéficie d'une garantie pour la production de huit logements au sein de la Résidence Fontaine rouge à Auxerre.

L'Agglomération confirme sa politique de l'habitat pour 2015-2017

La révision triennale du PLH approuvée par le Conseil communautaire du 17 juin 2015 maintient et renforce les actions phares du programme :

- les aides à la production de logements sociaux actuellement en vigueur, avec une redéfinition des enveloppes relatives aux besoins croissants de réhabilitation, notamment thermique, du parc ;
- le soutien à l'accession à la propriété dans le neuf avec l'objectif d'élargir le dispositif à l'ancien ;
- l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur Plan local d'urbanisme (PLU).

410 t
équivalent CO₂/an



REPRÉSENTE
L'ÉCONOMIE
DE GAZ À EFFET
DE SERRE (GES)
RÉALISÉE GRÂCE
AU PROGRAMME
LOGEMENTS
DURABLES EN 2015.

OBJECTIFS ATTEINTS POUR LE PROGRAMME LOGEMENTS DURABLES

Le Programme logements durables qui prend fin le 12 mai 2015 a atteint ses objectifs fixés sur trois ans.

- **252 dossiers déposés et financés** dont 145 dossiers Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH).
- **3,8 M€ HT de travaux induits**, soit en moyenne 18 000 € de travaux par foyer éligible ANAH et 11 000 € par foyer non-éligible.
- **1,5 M€ de subventions versées** ou réservées aux éligibles ANAH, soit en moyenne 10 300 € par logement.
- **Un gain énergétique moyen de 35 %** pour les dossiers ANAH (1910,1 MWh Ep/an).
- **Une réduction des émissions de gaz à effet de serre** de 410 tonnes équivalent CO₂/an.
- **77 000 € de subventions** de la Communauté de l'Auxerrois versées aux non-éligibles.

Les permanences d'Urbanis sur la réhabilitation thermique sont maintenues quelques mois afin d'assurer la transition avec le prochain programme d'aide à l'amélioration du parc privé prévu pour être opérationnel en 2016.



3 000
LOGEMENTS
VACANTS



DANS
L'AGGLOMÉRATION,
DONT
900 À AUXERRE

AMÉLIORATION ET REQUALIFICATION URBAINE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Afin de proposer une offre de logement à la fois qualitative et quantitative et aux fins de reconquérir des logements dans les centres-bourgs et les centres-villes, la Communauté de l'Auxerrois valide un dispositif global multithématique. Par l'intermédiaire d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), elle propose aux propriétaires occupants et aux bailleurs privés de réhabiliter leurs biens selon trois axes couverts par l'ANAH :

- la rénovation énergétique,
- l'adaptation à la perte d'autonomie,
- la lutte contre l'habitat dégradé et/ou indigne.

Ce dispositif global est renforcé dans le centre-ville d'Auxerre, compte tenu des besoins spécifiques de requalification et de revitalisation urbaine. Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) est envisagée sur certains périmètres clefs, dans une optique de renouvellement de la ville sur elle-même, et sur son parc privé ancien notamment.

AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le dispositif est reconduit et légèrement modifié via la révision triennale du PLH.

En 2015, 16 dossiers sont déposés et sont soutenus par la Communauté de l'Auxerrois. Neuf dossiers selon l'ancien dispositif et sept selon le dispositif reconduit : quatre à Auxerre, trois à Vallan, quatre à Charbugy, et aussi un à Chevannes, Gurgy, Lindry, Monéteau et Venoy.

SOUTIEN AUX OPÉRATEURS LOCAUX

En 2015, 76 530 € sont versés aux opérateurs locaux de l'habitat pour soutenir la mise en œuvre de leurs actions :

➔ **14 500 € à l'Agence d'information sur le logement** de l'Yonne (ADIL-89) et l'Espace Info-Énergie (EIE) qu'elle porte, pour leur mission d'information et d'accompagnement des particuliers et des copropriétés.

➔ **5 000 € au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement** de l'Yonne (CAUE-89) pour sa mission d'accompagnement des copropriétés dans leur projet d'audit global, aux côtés de l'EIE.

➔ **5 000 € à la Maison de la jeunesse** pour l'accompagnement des jeunes dans leur recherche de logement.

➔ **52 030 € aux Résidences jeunes de l'Yonne** pour leur projet de restructuration/réhabilitation.

Mobilité durable : progressions ensemble

Occupant une place centrale dans l'action publique, la mobilité gagne du terrain en proposant des alternatives durables au "tout voiture". L'Agglomération veut aborder cette transition progressivement, mais sûrement, en mettant en place des politiques de mobilité durable générant moins de gaz à effet de serre tout en proposant une qualité de service à ses habitants.

UNE DEMANDE EN AUGMENTATION POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Avec 1 947 814 voyages effectués en 2015, l'usage du réseau Viucité progresse de 13 % par rapport à 2014.

Le réseau Viucité se compose en 2015 de :

- ➔ 6 lignes régulières urbaines ;
- ➔ 5 lignes scolaires urbaines ;
- ➔ 1 ligne de navette de centre-ville ;
- ➔ 1 service de Transport à la demande (TAD) périurbain ;
- ➔ 1 service de Transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR).

DEUX NOUVELLES PISTES CYCLABLES

Au printemps 2015, la Communauté de l'Auxerrois aménage une piste cyclable bidirectionnelle de 400 mètres de long entre le parvis de la



gare d'Auxerre St-Gervais et l'ancienne parcelle ferroviaire. Ce cheminement en site propre permet aux cyclistes de relier facilement le tracé de la véloroute du Tour de Bourgogne et de la Coulée verte.

Cette liaison est cofinancée par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Conseil régional, à parts égales, à hauteur de 80 %.

Afin de faciliter les liaisons entre Monéteau et la zone d'activités des Macherins, la Communauté de l'Auxerrois participe à hauteur de 10 % au financement d'une piste cyclable de 250 mètres réalisée de long de l'avenue de Paris à Monéteau.

50

CIRCUITS SCOLAIRES ORGANISÉS DANS L'AGGLOMÉRATION

Les transports scolaires et l'éducation pour tous !

Si les établissements scolaires ont pour mission de garantir l'égalité des chances, encore faut-il pouvoir offrir aux élèves un égal accès à ces établissements. C'est au service des transports scolaires qu'il incombe cette responsabilité : permettre à tous d'aller à l'école, au collège et au lycée pour garantir le droit à l'éducation. Le transfert de la compétence d'organisation des transports scolaires du département de l'Yonne à la Communauté de l'Auxerrois commence avec la ligne 22 reliant Chitry-le-Fort à Auxerre en 2014 et s'achève à la rentrée 2015. Désormais, la Communauté de l'Auxerrois assure 50 circuits scolaires sur son territoire.

L'accueil et l'intégration des gens du voyage



Le relogement des huit dernières familles installées à la sortie sud d'Auxerre amorce un tournant dans la vie du territoire, marquant un temps fort de la politique de cohésion sociale menée par l'Agglomération.

MESURER LE TRAVAIL RÉALISÉ ET REPÉRER LES PROBLÉMATIQUES RESTANTES

La Communauté de l'Auxerrois commande un diagnostic afin de mesurer le travail réalisé sur l'accueil des gens du voyage et de repérer les problématiques restantes. Fruit d'échanges conduits auprès de l'équipe de l'aire d'accueil, des partenaires et du public, cet état des lieux porte sur le dispositif d'accueil, les actions spécialisées, le travail partenarial et les besoins d'habitat. Il met en évidence la nécessité de travailler sur la montée en compétence des agents d'accueil et de pérenniser les actions spécialisées, avec notamment le suivi des familles relogées.

GESTIONNAIRE DES AIRES D'ACCUEIL : UNE PROFESSION À CONFIRMER

Conscients que la fonction de médiation doit rayonner sur le fonctionnement des aires d'accueil, le service gens du voyage et la direction des ressources humaines créent un référentiel pour le métier de gestionnaire d'aire d'accueil. L'objectif est de permettre aux agents d'accueil de valoriser leurs aptitudes, d'acquérir de nouvelles compétences pour répondre aux besoins des familles, et d'œuvrer à la réduction des tensions.

L'AIRE D'ACCUEIL DES CASSOIRS

Ouverte 365 jours par an, l'aire d'accueil des gens du voyage de moyen passage qui dispose de 20 emplacements de 75 m² pour 40 caravanes connaît, en 2015, un taux d'occupation moyen de 53 %. La subvention de l'État liée au fonctionnement de l'aire s'élève à 55 099 € tandis que l'encaissement des "droits des places et fluides" atteint la somme de 19 168 € sans aucun impayé.

Un nouveau règlement intérieur voit le jour, établi sur l'évolution des conditions de vie de l'aire d'accueil, sur les droits des résidents, leurs devoirs, mais aussi sur l'investissement des lieux en leur donnant la possibilité d'être acteur (livre de registre à disposition).

Dans le cadre des actions socio-éducatives, les familles résidentes participent à :

- une action de **co-construction de relations respectables** et durables,
- des ateliers de **sensibilisation à la scolarisation** chaque mercredi,
- une action **Graff** pour sensibiliser les enfants à l'œuvre artistique,
- une permanence tous les 15 jours de **soutien à la création de micro-entreprise**.



17 familles relogées
CONTINUENT À BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.



DES AMBITIONS FORTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face aux nouveaux défis environnementaux, sociaux et sociétaux, la Communauté de l'Auxerrois assure le rôle de locomotive pour l'ensemble du territoire et se fixe des objectifs concrets. Au programme : poursuivre son engagement dans le Plan climat énergie territorial (PCET) afin de réduire les dépenses énergétiques du territoire, optimiser la collecte et le traitement des déchets, et maîtriser la distribution de l'eau potable.

OBJECTIFS 2020 DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



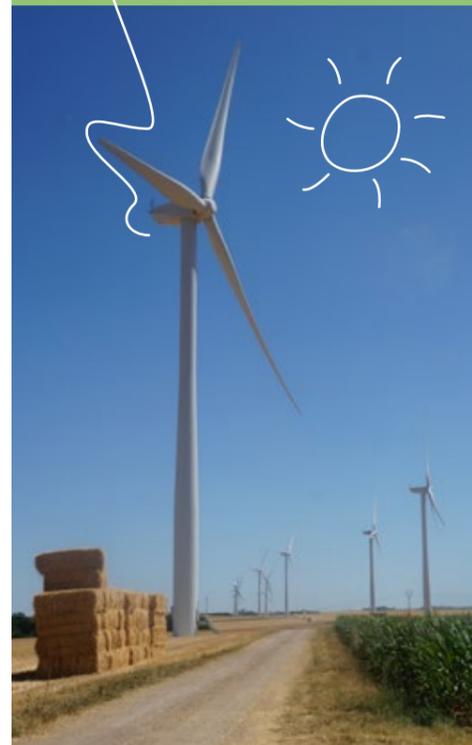
LA RÉUSSITE DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE NE PEUT ÊTRE QUE COLLECTIVE

Il ne peut ressortir de résultats probants du PCET de l'Auxerrois sans l'implication de tous les acteurs du territoire obtenue par une mobilisation importante autour d'un triple objectif :

- ➔ **Lutter contre le changement climatique** par la réduction des Gaz à effet de serre (GES)** ;
- ➔ **Réduire la vulnérabilité** du territoire face à la raréfaction des énergies fossiles, à la hausse du prix de l'énergie et aux risques économiques et sociaux que l'un et l'autre peuvent engendrer ;
- ➔ **Adapter le territoire** à l'évolution inévitable du climat.

Le PCET a également pour vocation d'assurer la déclinaison territoriale du Schéma climat air énergie (SCAE) de la région Bourgogne à l'échelle de l'Auxerrois dont l'hypothèse optimale à l'horizon 2020 correspond à :

- ➔ une réduction de la consommation d'énergie primaire de - 25 % par rapport à 2005 ;
- ➔ une réduction de - 24 % des émissions de GES par rapport à 2005 ;
- ➔ un développement des Energies renouvelables (EnR)* dans une proportion au moins égale à 23% en mettant l'accent sur le bois énergie et l'éolien, tout en réalisant une économie de 20 % sur les consommations énergétiques par rapport à 2005, l'année de référence.





Dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de l'Auxerrois réfléchit à la modification de ses statuts en vue de l'élargissement de ses compétences aux Energies renouvelables (EnR).

LE PÔLE ENVIRONNEMENTAL SE DESSINE

Action emblématique du plan climat de la Communauté de l'Auxerrois, le Pôle environnemental passe en mode projet. Après validation du programme, la procédure de concours est lancée : trois candidats sont sélectionnés pour travailler sur le dossier et proposer leur vision architecturale de l'ouvrage. Un regard qui devra porter les ambitions du lieu :

- vitrine de la politique environnementale de l'Agglomération et de la mise en œuvre du plan climat,
- central pour l'accompagnement des métiers de l'économie verte sur le territoire,
- vecteur d'éducation citoyenne environnementale.

Selon le cahier prévisionnel d'opération, la mise en service est prévue début 2018.

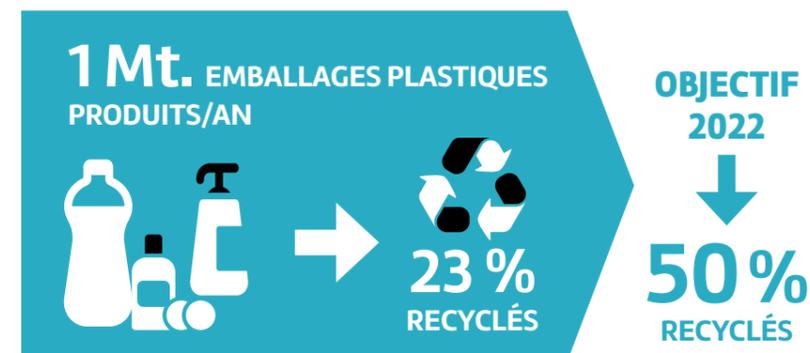
VERS UNE LABELLISATION CIT'ERGIE

La Communauté de l'Auxerrois se veut exemplaire et s'engage dans une démarche de labellisation Cit'ergie, un dispositif destiné aux communes et aux intercommunalités qui s'engagent dans **une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux**. Objectif : accéder à une reconnaissance officielle de la qualité de la politique énergie climat mise en place. Dès le mois de décembre, l'Agglomération est en phase de prédiagnostic Cit'ergie.



LA MODERNISATION PROCHAINE DU TRI DES PLASTIQUES AVEC LE PLAN DE RELANCE D'ÉCO-EMBALLAGES

Alors que les performances de recyclage des emballages stagnent depuis plusieurs années, Éco-Emballages, agréée par l'État, décide de lancer un plan de relance du tri des plastiques, matériaux les plus complexes et les moins bien triés (pots de yaourt, ou films d'emballage par exemple). L'objectif : doubler le taux de recyclage des plastiques.



Gestion des déchets : des efforts à poursuivre

Dans l'agglomération comme partout en France, le tri s'essouffle. Pas pour longtemps, car l'Agglomération, faisant preuve d'initiative et de leadership, fait partie des heureux élus précurseurs du nouveau plan de relance d'Éco-emballages...

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

La Communauté de l'Auxerrois poursuit les actions de son schéma d'optimisation de la gestion de ses déchets 2010-2015 autour de la prévention et de la gestion multifilière pour davantage de valorisation. La quantité globale de déchets produits par habitant baisse

(587 kg/hab/an en 2015 contre 596 kg/hab/an en 2010). Les efforts de tri avec la mise en place de la collecte sélective en porte à porte et la multiplication des Points d'apport volontaire (PAV) portent leurs fruits. Le taux de valorisation progresse de 24 % en 5 ans même s'il tend, comme sur le territoire national, à stagner ces trois dernières années, témoignant de la nécessité d'améliorer les possibilités de recyclage.

Les ordures résiduelles diminuent quant à elles en proportion, passant de 335 kg/hab/an en 2010 à 247 kg/hab/an en 2015, ce qui représente un résultat encourageant. Des efforts à accentuer car les performances de l'Auxerrois sont moins bonnes qu'en Bourgogne*. Rappelons que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Tonnages	En 2008	Objectifs pour 2015	Réalisés en 2015
Ordures ménagères	20 760	16 128	15 763
Collecte sélective (porte à porte)	2 676	3 985	3 936
Emballages (apport volontaire)	180	84	88
Journaux (apport volontaire)	925	379	329
Verre (apport volontaire)	1 722	2 840	1 969
Cartons	34	533	280
Déchèteries	9 652	Non évoqué	14 800



* 212 kg/hab/an d'ordures ménagères et assimilées en 2012 produites en Bourgogne contre 282 kg/hab/an dans la Communauté. Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012).

Ce projet de grande ampleur se veut progressif et maîtrisé. Un premier appel à candidature est lancé au niveau du territoire national en vue de sélectionner les collectivités et centres de tri retenus pour une première vague d'extension des consignes de tri. Courant 2015, la quasi-totalité des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département de l'Yonne se mobilisent autour du centre de tri d'Ormoix pour déposer un dossier commun et partagé. Coconstruit et fédéré malgré des typologies de territoires différentes, leur dossier est retenu. Avec, à la clé, des aides financières pour communiquer sur les nouvelles consignes de tri et moderniser le centre de tri. Le seul lauréat en région Bourgogne !

DES COLLECTES RÉORGANISÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS

Depuis 2010, date de la dernière réorganisation des collectes, les tonnages des ordures ménagères diminuent tandis que le volume du tri collecté augmente. Pour adapter la collecte aux besoins actuels et pour anticiper les flux à venir en 2016 (avec l'extension des consignes de tri des plastiques), le service mène une étude sur la réorganisation des tournées. Il s'agit de

fusionner les deux services collectes (matin et soir) et d'optimiser les circuits de collecte avec l'objectif de lancer la nouvelle organisation pour le 1^{er} février 2016. À noter que dès 2013, les élus communautaires font le choix d'équiper les foyers de bacs de tri de grande contenance ; l'ensemble du territoire est donc déjà prêt pour trier plus !

CINQ DÉCHÈTERIES ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES (PAV) PLUS NOMBREUX

Le territoire est couvert par cinq déchèteries avec un accueil de 138 heures d'ouverture au public en période estivale et 105 heures en période hivernale.

En parallèle, un nombre croissant de PAV, notamment pour le verre, est à la disposition des usagers.

Type de flux collecté	Nombre de PAV
Verre	147
Emballages seuls	40
Papiers seuls	40
Emballages et papiers en mélange	33
Textiles	37 dont 4 hors dispositif Agglo

LES DÉPENSES DU SERVICE PAR ACTIVITÉ : DES CHARGES MAÎTRISÉES

Frais de personnel	2 729 047 €
Frais de matériel	42 040 €
Entretien du parc véhicules roulants	406 317 €
Frais de structure	81 266 €
Frais d'animation et d'outils de communication	20 004 €
Prestations de services	3 368 423 €
Frais généraux	323 676 €
Amortissement des biens	581 964 €
Charges exceptionnelles	7 317 €
TOTAL	7 560 054 €

Les frais de personnel sont maintenus, avec environ 1 % d'augmentation de la masse salariale.

Seul le poste "Entretien du parc véhicules roulants" diminue significativement. La baisse du coût du carburant y contribue grandement. Le mode de calcul des amortissements est modifié, augmentant artificiellement les charges : par exemple, tout achat inférieur à 15 000 € est amorti sur une seule année. Globalement, **les charges sont stables par rapport à 2014 (7 562 694 €).**

LES RECETTES DU SERVICE PAR ACTIVITÉ : EN LÉGÈRE PROGRESSION

TEOM	6 711 475 €
Recettes issues de la collecte	721 106 €
Recettes issues des déchèteries	109 630 €
Recettes issues du sélectif	1 003 034 €
Recettes issues de la prévention des déchets	2 397 €
Recettes exceptionnelles	70 154 €
TOTAL	8 617 795 €

Alors que le déploiement de la redevance spéciale permet un net accroissement des recettes correspondantes de 563 k€ à 721 k€, pour la première fois depuis 5 ans, les recettes issues de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) baissent, notamment en raison de l'arrêt de la collecte des déchets de jardin. Pas d'autres évolutions significatives pour les autres postes. **La TEOM représente environ 78 % des recettes totales.** Les recettes du service progressent de 9 % par rapport à 2014.

LES INVESTISSEMENTS DU SERVICE PAR ACTIVITÉ : UNE ANNÉE STABLE



2015 est une année stable en termes d'investissement. L'exercice voit se solder les derniers amortissements liés aux déchèteries à hauteur de 28 990 €. Le coût pour équiper les camions avec des dispositifs de géolocalisation s'élève à 47 748 €, alors que la Communauté de l'Auxerrois poursuit son programme de colonnes enterrées à hauteur de 329 536 €. Enfin, dernier poste d'investissement, l'achat de bacs roulants représente 45 088 €. Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 464 071 € pour l'année 2015. Les recettes d'investissement sont exclusivement le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), d'un montant de 98 156 €.

L'eau potable : une ressource à protéger

L'eau potable et sa préservation sont au cœur des priorités de l'Agglomération, confrontée à des pollutions aux pesticides qu'il s'agit de maîtriser dans les meilleurs délais. C'est tout l'enjeu de la nouvelle politique de l'eau menée par les élus.



INTERRUPTION DE LA PRODUCTION D'EAU AU CAPTAGE DE LA PLAINE DES ISLES

Malgré les démarches engagées de longue date pour préserver les ressources en eau potable, les résultats concrets sur la qualité de l'eau restent insuffisants compte tenu des pollutions diffuses. La teneur en nitrates reste proche de la limite de qualité aux captages de la plaine du Saulce (Coulangeois) et Talloué (Chitry-le-Fort). De surcroît, après l'arrêt du captage de la Potrade (Champs-sur-Yonne) en 2014, des pollutions aux pesticides provoquent l'interruption de la production du captage de la plaine des Isles (Auxerre) au second semestre 2015.

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES

La Communauté de l'Auxerrois entreprend des études de terrain pour déterminer les actions de sa nouvelle politique de protection des ressources en eau contre les pollutions diffuses.

- ➔ Finalisation d'une étude socio-économique des exploitations et filières agricoles réalisée au niveau des bassins versants des captages des Boisseaux (Monéteau), de la plaine du Saulce et de la plaine des Isles. Objectif : trouver de nouvelles solutions viables et pérennes pour une agriculture compatible avec une eau destinée à la consommation humaine.

- ➔ Étude d'évaluation de l'impact sur l'eau des systèmes de cultures les plus adaptés à la situation locale.

Parallèlement, l'Agglomération s'engage dans l'élaboration d'un nouveau contrat global 2016-2018 et en recrute l'animateur.

Perspectives 2016

En 2016, la Communauté de l'Auxerrois devrait décider de sa nouvelle politique de préservation des ressources en eau contre les pollutions diffuses et mettre en place un nouveau contrat global 2016-2018. L'arrêté préfectoral autorisant le projet de réalimentation de la nappe alluviale du captage de la plaine du Saulce, projet palliatif face à la problématique des nitrates, devrait également être obtenu.

De plus, les démarches administratives de prévention des risques de pollution accidentelle devraient aboutir à la publication d'arrêtés préfectoraux :

- ➔ la révision des périmètres de protection des captages des Boisseaux et de celui des captages de la plaine du Saulce,
- ➔ l'autorisation de prélèvements et la création des périmètres de protection du captage de Talloué.

Afin de reconquérir une eau de qualité au captage de la plaine des Isles, une étude sur son aire d'alimentation doit débuter en 2016.

LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : UN SERVICE DÉLÉGUÉ

Le service public d'eau potable de la Communauté de l'Auxerrois est délégué par deux contrats d'affermage ayant respectivement pour périmètres Chitry-le-Fort, puis les autres

communes de la Communauté à l'exception de Charbuy, confié au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Charbuy/Fleury-la-Vallée.

	Lyonnaise des eaux	Véolia	Syndicat Charbuy/Fleury-la-Vallée
Indicateurs descriptifs du service			
Nombre d'habitants desservis (estimation)	64 419 hab	371 hab	3 026 hab
Prix du service au m ³ pour 120 m ³ (ancien contrat)	1,86 € TTC	2,28 € TTC	1,97 € TTC
Indicateurs de performance			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,3 %	80 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	95	85

DÉCRYPTAGE D'UNE FACTURE D'EAU DE 120 M³ AU 01/01/2016

Facture d'eau de référence de 120 m ³	Lyonnaise des eaux		Véolia		Syndicat Charbuy/Fleury-la-Vallée		
	Qté	Prix	Montant	Prix	Montant	Prix	Montant
Part de la Communauté de l'Auxerrois							
Part fixe	-	-	-	-	-	32,00 €	32,00 €
Part proportionnelle	120 m ³	0,56 €	67,12 €	0,56 €	67,12 €	1,13 €	135,60 €
Part du délégataire							
Part fixe	Abonnement	-	31,07 €	31,07 €	37,20 €	37,20 €	
	Sans tranche	120 m ³			0,83 €	99,72 €	
Part proportionnelle	De 0 à 15 m ³	15 m ³	0,12 €	1,75 €			
	De 16 à 90 m ³	75 m ³	0,39 €	29,15 €			
	De 91 à 120 m ³	30 m ³	0,53 €	15,81 €			
Taxe sur la valeur ajoutée et redevances de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)							
Redevance pour prélèvement sur la ressource	120 m ³	0,14 €	16,81 €	0,05 €	5,40 €	0,06 €	7,20 €
Redevance de pollution domestique	120 m ³	0,42 €	49,80 €	0,42 €	49,80 €	0,42 €	49,80 €
TVA (5,5%)	120 m ³		11,63 €		14,26 €		12,35 €
Prix de 120 m ³ en € TTC	120 m ³		223,14 €		273,49 €		236,95 €
Prix du m ³ en € TTC	1 m ³		1,86 €		2,28 €		1,97 €

LE BUDGET DE L'EAU 2015




1 257 814 € HT
 DE TRAVAUX ENGAGÉS


1 865 453 €
 DE RECETTES PRINCIPALEMENT DUES AU PRODUIT DE LA SURTAXE

Plaine du Saulce contrôle de débit.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Limité au service minimum légal, le SPANC contrôle les installations existantes et neuves. Il fait l'objet d'une régie indirecte avec la société Bertrand.

Bilan des campagnes de contrôle 2015 :

- ➔ Nombre de systèmes d'assainissement non collectif : 1 143.
- ➔ Nombre d'installations contrôlées : 866.
- ➔ Nombre d'installations conformes : 252.
- ➔ Nombre de contrôles réalisés : 106.
- ➔ Nombre de contrôles périodiques réalisés : 69.

LES REDEVANCES DU SPANC



CONTRÔLE D'UNE
INSTALLATION NEUVE

135 € HT



DIAGNOSTIC

89 € HT



CONTRÔLE DE BON
FONCTIONNEMENT
ET D'ENTRETIEN

69 € HT

VII/ COMMUNIQUER POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DES ÉLUS

La communication de la Communauté de l'Auxerrois est placée sous le signe de la proximité : diffusion de supports pédagogiques, information sur l'avancée des projets et, en fil rouge, publications d'un mensuel qui appartient désormais au quotidien des habitants.



EMMENER LES AUXERROIS LÀ OÙ ILS NE S'Y ATTENDENT PAS

Les Journées nationales de l'archéologie (juin 2015) et les Journées européennes du patrimoine (septembre 2015) sont l'occasion pour les familles de partager les découvertes réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive et de prendre part à l'événement que constitue la réalisation d'un parc d'activités permettant d'envisager la création de 1 500 à 2 000 emplois. 975 personnes sont accueillies sur deux journées lors de visites et au sein du village des archéologues, auxquelles s'ajoutent les écoliers d'Appoigny lors des journées du patrimoine.

La promotion de ces deux temps forts donne lieu à la réalisation de supports à destination du grand public et des écoles d'Auxerre et d'Appoigny (affiches, flyers, inter'com, billets sur Internet, plaquettes, goodies, relations presse...).



INTERCOM EN TÊTE DE GONDOLE

Édité à 35 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des foyers des 21 communes, 11 mois de l'année, inter'com est l'outil de communication principal de l'Agglomération. En 2015, afin d'améliorer le confort de lecture, la maquette du journal est simplifiée pour un contenu plus aéré. L'impact visuel est immédiat.

INTERNET : PEU DE TEMPS MAIS L'ENVIE DE S'INFORMER

Dès janvier 2015, le Service communication et la société Synapse entreprises (Paris) travaillent à la création du nouveau site Internet de la Communauté de l'Auxerrois à partir d'un projet d'architecture élaboré en interne. D'un point de vue ergonomique et graphique, priorité est donnée à la simplification des entrées par l'image afin de renforcer le caractère intuitif de l'outil. Le site est lancé en octobre 2015, annoncé par voie d'affichage et dans l'inter'com.



DÉCHETS MÉNAGERS, UN IMPÉRATIF : CONVAINCRE !

Afin d'accompagner la mise en place progressive des équipements de tri de dernière génération dans les quartiers d'habitat collectif, un nouveau **guide pratique** est édité à 5 000 exemplaires. Il vient utilement compléter la série des B.A.-BA.

Le soutien à la communication du Pôle environnemental, c'est aussi :

- L'installation de l'exposition *Réduire ses déchets au quotidien* par le Syndicat du Centre Yonne dans la galerie marchande Fontaines des Clairions à Auxerre et la projection du film *Pierre Rabhi, au nom de la terre*, de Marie-Dominique Dhelsing (240 entrées) en partenariat avec le cinéma Méga CGR d'Auxerre dans le cadre de la **Semaine du développement durable**.
- L'organisation d'un ramassage de mégots (11 participants/6 kg de mégots) dans le centre-ville d'Auxerre à l'occasion de la **Semaine européenne de la réduction des déchets** : sensibilisation des cafetiers et des fumeurs, distribution de cendriers portatifs.



TRANSPORTS SCOLAIRES : INCITER AUX INSCRIPTIONS EN LIGNE

L'exercice de la compétence des transports scolaires par la Communauté de l'Auxerrois nécessite de **communiquer sur les nouvelles**

modalités de transports des écoliers, collégiens et lycéens à l'échelle des 21 communes. Plusieurs outils sont créés à cet effet : flyers, affiches sous différents formats diffusées dans les établissements scolaires et les lieux publics fréquentés des élèves, tutos dans l'inter'com pour encourager l'inscription en ligne sur le site Internet du délégataire du service, billets sur le site de l'Agglomération, conférences de presse...

EXPLIQUER EN QUELQUES PAGES UN TERRITOIRE TOUT ENTIER

Le **Congrès des médecins généralistes enseignants** (1 200 participants) organisé en octobre 2015 à Dijon est l'occasion de porter haut le territoire auprès des jeunes médecins. Cette action de communication menée en partenariat avec la Ville d'Auxerre et la Mutualité française bourguignonne donne lieu à la réalisation d'affiches, de kakémonos et d'une plaquette **"À choisir, préférez Auxerre et l'Auxerrois"** éditée à 1 500 exemplaires.

S'ASSOCIER À L'INDUSTRIE POUR COMMUNIQUER SUR LE PROJET PHARE DE L'AUXERROIS

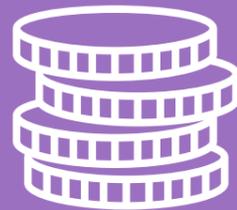
La Communauté de l'Auxerrois est présente aux **Rencontres industrielles de l'Yonne** (RidY) organisées à Auxerexpo en octobre 2015 pour promouvoir l'aménagement en cours du parc d'activité à Appoigny (200 exposants/2 000 visiteurs).

PORTER À CONNAISSANCE LES ÉVÉNEMENTS DES COMMUNES

La Communauté de l'Auxerrois dispose d'un réseau d'affichage important. En 2015, le prestataire de service assure l'impression et la mise en place gratuite de plus de 4 200 affiches, représentant 158 campagnes et 1 050 oriflammes, l'équivalent de 98 campagnes.

VIII/ RAPPORT FINANCIER

Malgré une baisse significative des dotations de l'État, la situation financière de la Communauté de l'Auxerrois, atteint un équilibre reposant sur une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une fiscalité locale stable.



+ 2,25 M€

INVESTISSEMENTS CONSACRÉS
AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



Le secteur du développement durable et de l'environnement constitue toujours le premier poste de dépenses.

Après déduction de la part de l'impôt économique qui revient aux communes (22,30 M€), les ressources 2015 de la Communauté de l'Auxerrois pour couvrir l'intégralité des dépenses des services au budget principal, puisqu'elle ne recourt pas à l'emprunt, s'élèvent à 29,20 M€ (25,10 M€ en 2014).

L'élément significatif de ce bilan financier est l'accroissement des investissements consacrés au développement économique (+ 2,25 M€) et à la réalisation des fouilles archéologiques préventives du parc d'activités en cours d'aménagement à Appoigny.

Néanmoins, le secteur du développement durable et de l'environnement constitue toujours le premier poste de dépenses (9,18 M€). Il recouvre la gestion des déchets dont les dépenses, entièrement financées par les taxes, les redevances et le soutien au tri, sont en légère baisse (- 0,37 M€ par rapport à 2014).

À l'inverse, les dépenses afférentes à la distribution de l'eau potable, financées en totalité par la surtaxe (dont le produit, à noter, baisse proportionnellement à la dévolution de la consommation), sont multipliées par trois par rapport à 2014 (+ 1,17 M€).

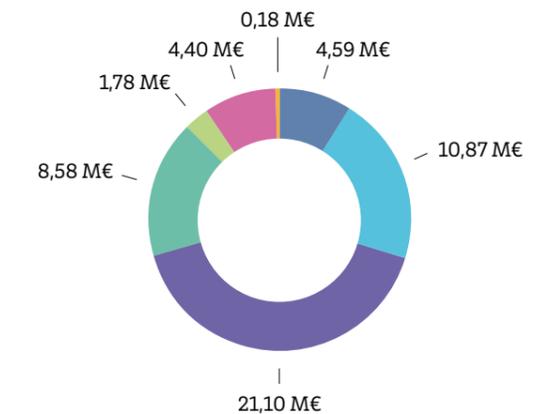
La politique des transports et des déplacements constitue le second poste de dépenses. De 4,14 M€ en 2014, le budget consacré s'élève à 5,21 M€ en 2015, en partie à cause de la reprise des transports scolaires qui occasionne un poste de dépenses supplémentaire alors que le budget est déjà déficitaire. Côté ressources, la dotation de l'État ou la compensation financière du Conseil départemental ne suffisent pas à financer ce nouveau service tandis que le versement transport diminue (- 0,19 M€ par rapport à 2014). Le budget des transports est donc équilibré par le budget principal.

Enfin, les montants consacrés au développement urbain et solidaire (6,78 M€ en 2015) augmentent très légèrement (+ 0,74 M€). Même constatation pour les sommes destinées à financer les projets des communes, dont l'extension du site universitaire d'Auxerre (+ 0,04 M€).

Le compte administratif

DÉTAIL DES PRINCIPALES RESSOURCES : 51,5 M€

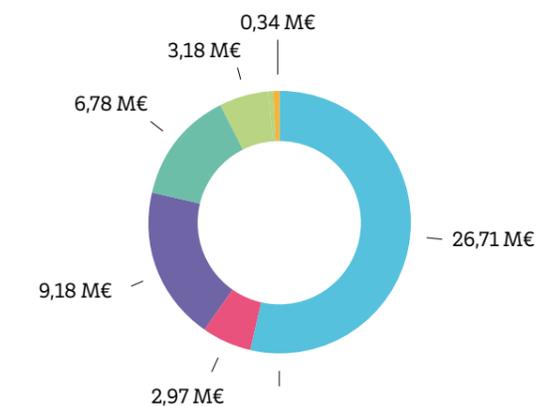
Fiscalité directe locale	21,10 M€
Entreprises (Contribution économique territoriale)	12,20 M€
Ménages (Taxes d'habitation et sur le foncier non bâti)	8,90 M€
État	10,87 M€
Dotation globale de fonctionnement	2,35 M€
Dotation de compensation des groupements de communes	6,23 M€
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle	1,68 M€
Allocation compensatoires	0,61 M€
Déchets ménagers	8,58 M€
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,71 M€
Redevance spéciale	0,64 M€
Soutien au tri et reprise des matériaux	1,23 M€
Autres	4,59 M€
Subvention d'équipement	0,22 M€
Récupération de la TVA	0,36 M€
Affectation résultats antérieurs	3,21 M€
Divers	0,80 M€
Transports	4,40 M€
Versement transport	3,48 M€
Dotation de l'État pour les transports scolaires	0,37 M€
Participation de la Ville d'Auxerre au fonctionnement des navettes en centre-ville	0,20 M€
Participation du Département aux transports scolaires	0,35 M€



Eau potable	1,78 M€
Surtaxe	1,78 M€
Tourisme	0,18 M€
Taxe de séjour (reversée à l'Office de tourisme)	0,18 M€

DÉTAIL DES PRINCIPALES DÉPENSES : 49,16 M€

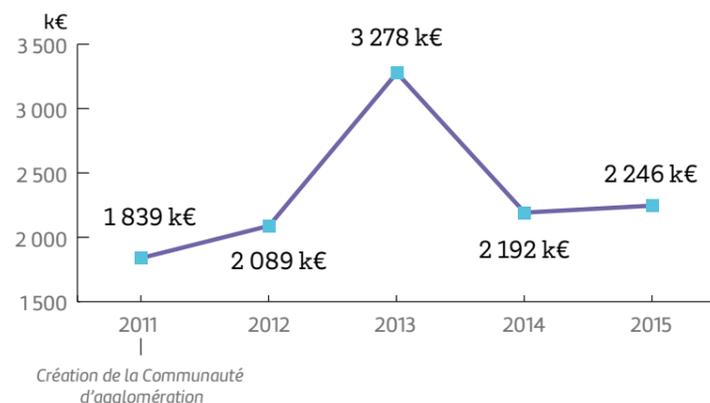
Reversement de fiscalité	26,71 M€
Attribution de compensation aux communes	22,30 M€
Contribution aux fonds nationaux de garantie	4,41 M€
Développement durable et valorisation de l'environnement	9,18 M€
Masse salariale	2,94 M€
Déchets :	
- Fonctionnement	3,99 M€
- Investissement	0,47 M€
Eau potable :	
- Fonctionnement	0,33 M€
- Investissement	1,35 M€
Divers dont PCET	0,10 M€
Développement urbain et solidaire	6,78 M€
Masse salariale	0,30 M€
Habitat/PLH/ANRU	0,56 M€
Relogement des familles d'anciens voyageurs	0,30 M€
Aire d'accueil des gens du voyage	0,09 M€
Cohésion sociale (dont subventions)	0,32 M€
Transports :	
- Contribution à Auxerrois mobilités	5,21 M€
- Autres charges	5,04 M€
- Divers	0,24 M€
Développement économique et promotion du territoire	3,18 M€
Masse salariale	0,23 M€
Parcs d'activités et immobilier d'entreprises	2,41 M€
- Aéroport (fonds de concours)	0,03 M€
- Subvention	0,28 M€
Tourisme :	
- Reversement de la Taxe de séjour	0,18 M€
- Travaux	0,05 M€



Services généraux	2,97 M€
Masse salariale	1,16 M€
Charges générales	0,72 M€
Investissement	0,31 M€
Divers :	
- Contribution aux syndicats	0,28 M€
- Annuité dette tous budgets	0,34 M€
- Autres subventions et contributions	0,10 M€
- Divers	0,06 M€
Solidarité communautaire	0,34 M€
Fonds de concours aux communes à faible potentiel fiscal et site universitaire	0,15 M€
Soutien de l'offre musicale et culturelle dans les communes	0,12 M€
Soutien aux communes pour la mise en conformité de leur Plan local d'urbanisme (PLU) avec le Programme local de l'habitat (PLH) et le Programme annuel d'accessibilité	0,07 M€

L'évolution des investissements

INVESTISSEMENTS DE 2011 À 2015

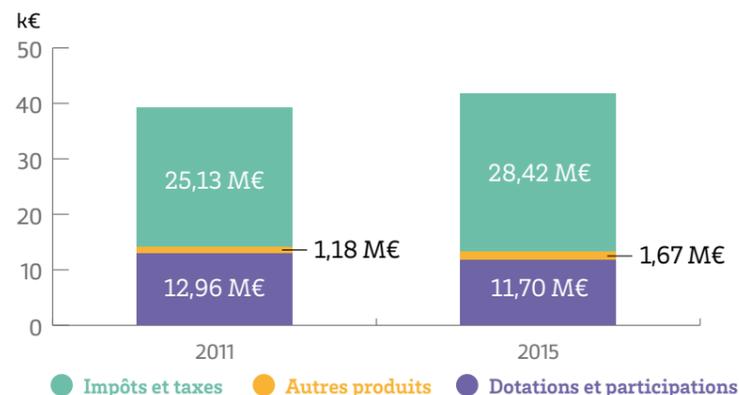


2013 → Fin de la généralisation de la collecte en bac en porte à porte à l'ensemble du territoire (équipement des foyers, achat de bennes à ordures équipées de basculeurs) et construction de deux déchèteries à Branches et à Venoy.

2015 → Aménagement et rénovation des locaux administratifs de la Communauté de l'Auxerrois et lancement de la première période des fouilles d'archéologie préventive à Appoigny.

L'évolution des produits

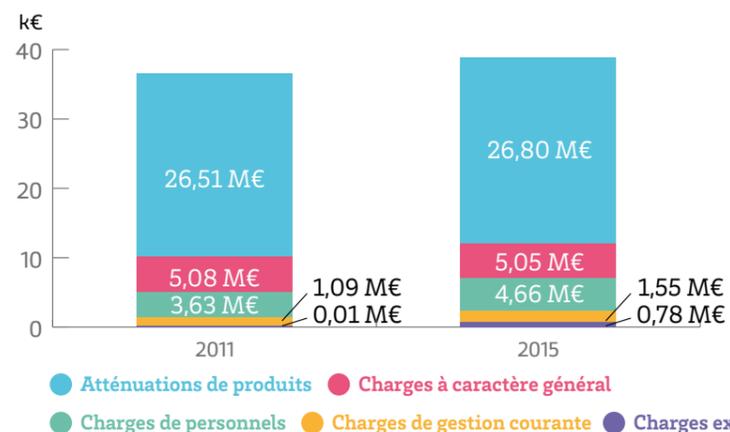
COMPARAISON DES PRODUITS ENTRE 2011 ET 2015



La baisse des dotations de l'État est significative. L'augmentation des impôts et taxes est liée à la revalorisation par la loi de finances des bases qui servent au calcul des impôts locaux (lois de finances). Dans les autres produits apparaît, en 2015, la recette de la redevance spéciale payée par les professionnels gros producteurs de déchets dans la mesure où ils préfèrent faire appel aux services de la Communauté de l'Auxerrois pour l'enlèvement de leurs déchets.

L'évolution des charges

COMPARAISON DES CHARGES ENTRE 2011 ET 2015



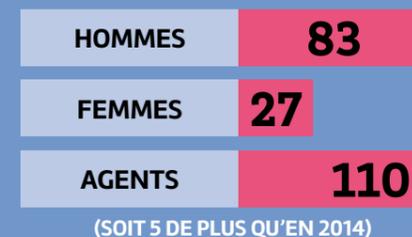
Les dépenses les plus importantes sont liées au reversement d'une grande part de l'impôt économique aux communes et à la contribution aux fonds de compensation. Les charges à caractère général font l'objet d'une maîtrise particulière. Les charges de personnel évoluent avec les compétences de l'établissement. L'évolution des charges de gestion courante est due aux subventions de fonctionnement et aux contributions aux syndicats de l'aérodrome, de la fourrière animale, du Centre-Yonne, et du PETR du Grand Auxerrois. Les charges exceptionnelles croissantes correspondent au déficit du budget annexe des transports.

IX/ BILAN SOCIAL

L'engagement et les compétences des agents communautaires sont essentiels pour permettre à l'établissement de remplir efficacement ses missions de service public.

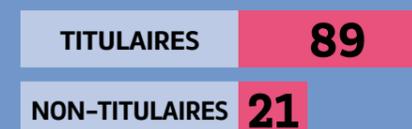
UNE PROGRESSION MAÎTRISÉE DES EFFECTIFS

Répartition par sexe

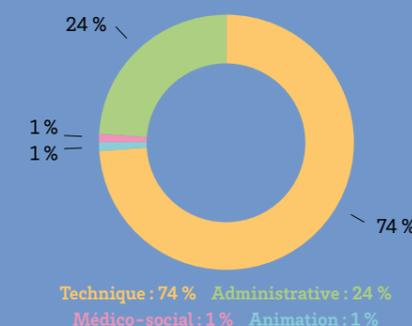


La faible représentation des femmes est liée à la part importante du service de collecte des ordures ménagères.

Répartition par statut



Répartition par filière



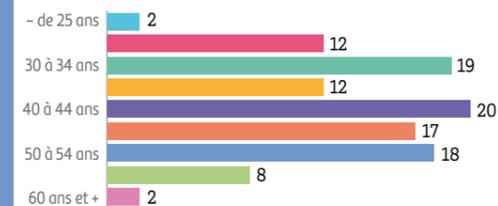
Répartition par catégorie



Le travail effectif en 2015, soit le nombre d'heures travaillées, représente environ 115 équivalents temps plein (ETP) dont 11 % d'intérim, 15 % de non-titulaires et 74 % de titulaires.

UNE RÉPARTITION PAR ÂGE ÉQUILIBRÉE

Avec une moyenne d'âge de 42,2 ans en 2015, les effectifs de la Communauté de l'Auxerrois se situent exactement dans la moyenne nationale de la Fonction publique territoriale (FPT). La répartition des catégories d'âge démontre une répartition plutôt équilibrée ; un peu moins de 10 % des effectifs pourront prétendre à un départ en retraite dans les 3 ans à venir.



UN TAUX D'ABSENTÉISME À RELATIVISER

Avec 7,58 % de taux d'absentéisme, ce qui équivaut à 16 jours d'absence par agent, la Communauté de l'Auxerrois se situe correctement au regard des moyennes nationales, d'autant que 2/3 des effectifs sont des travailleurs particulièrement exposés.

RAPPEL : le taux d'absentéisme se calcule par le rapport du nombre de jours de travail perdus sur le nombre de jours de travail disponibles, le tout multiplié par 100.

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

DÉPARTS : 2 départs en retraite, 1 radiation des effectifs, 2 mutations.

ARRIVÉES : 1 mise en stage par recrutement direct pour résorption de l'emploi précaire, 9 recrutements (2 titulaires, 6 contractuels, 1 emploi d'avenir), 11 équivalents temps plein pour les remplacements et accroissement d'activité*.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : 2 titularisations de stagiaires, une mise en stage, une mise en stage de non-titulaire, 42 avancements d'échelon, 19 avancements de grade.

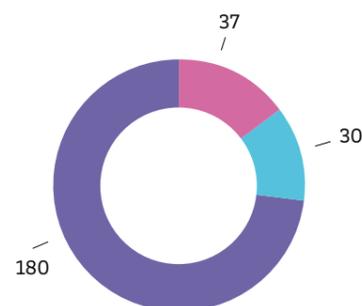
LA VOLONTÉ DE FAIRE APPEL À DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Un effort important est fait pour recenser les travailleurs handicapés et faire appel aux Établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Depuis 2013, le taux de travailleurs handicapés progresse chaque année, s'élevant à 5,40 % en 2015, maintenant proche du taux légal d'emploi fixé à 6 % qui devrait être atteint en 2016. Pour cette année encore, l'établissement apporte une contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 1 282,95 €.

DES JOURNÉES DE FORMATION EN HAUSSE

56 agents sur un effectif global de 108 participent à une ou plusieurs actions de formation, pour un total de 247 jours de formation, un nombre de journées en hausse qui bénéficie à plus d'agents qu'en 2014. Le coût de la formation représente environ 1,5 % de la masse salariale, soit 213 € par jour de formation et 488 € par agent. 75 % des formations sont confiées au Centre de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour 65 % des dépenses, la Communauté de l'Auxerrois ayant fait appel à des organismes extérieurs pour les autres, sachant que les journées sont consacrées à la formation continue à hauteur de 81 %, à la formation statutaire pour 14 % et à la préparation aux concours ou examens pour 5 %.

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE FORMATION



Agents de catégorie A : 37 (12 %)
Agents de catégorie B : 30 (8 %)
Agents de catégorie C : 180 (80 %)

L'effort reste soutenu pour les agents de catégorie C qui sont sur-représentés, à l'instar de la situation nationale.

LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS

Avec 4 626 750 €, la masse salariale augmente de 5,88 % de 2014 à 2015. Le niveau des dépenses de personnel et du taux d'administration restent en dessous de la moyenne nationale. La Communauté de l'Auxerrois se trouve dans une dynamique de renforcement pour la structuration et la consolidation des services au regard des établissements de même strate sur le plan national. Avec 1 agent pour 620 habitants en 2015 et un taux d'administration égal à 1,6, la Communauté de l'Auxerrois reste bien moins dotée que la moyenne des autres communautés d'agglomération qui comptaient un taux d'administration de 2,6 en 2013 (dernier ratio connu) et une part de la masse salariale dans le budget de fonctionnement moins élevée (12 % pour la Communauté de l'Auxerrois contre 21 % en moyenne).

* Le remplacement de titulaires ou l'accroissement d'activité est comptabilisé comme une arrivée mais n'apporte pas d'agent supplémentaire dans l'effectif global.

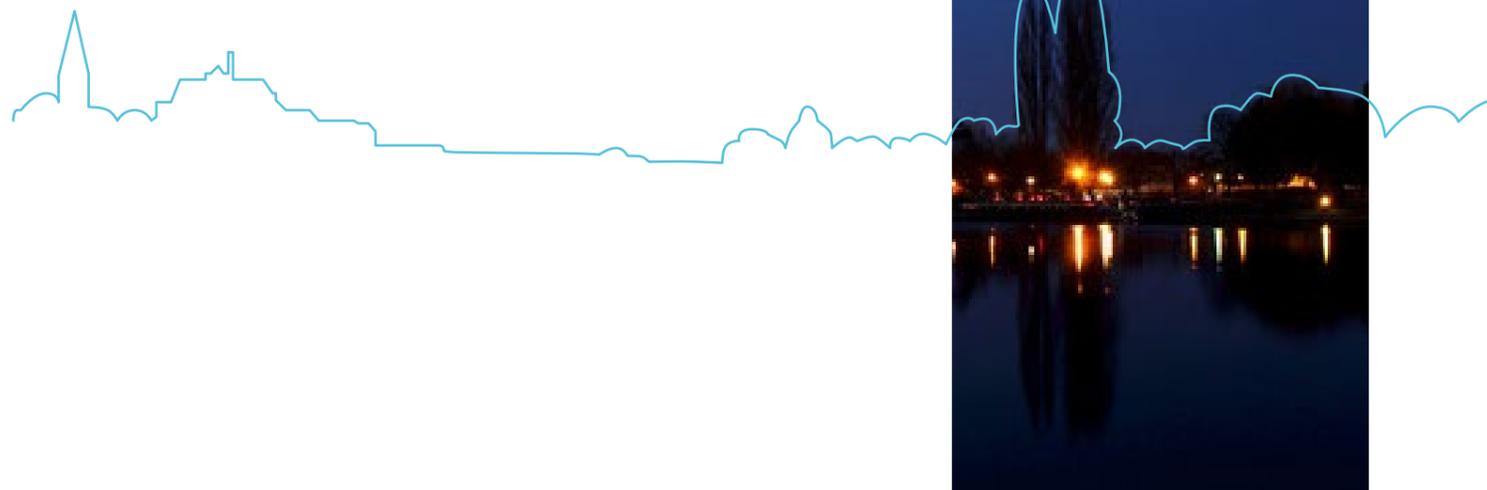
ACTION SOCIALE
432 €
PAR AGENT EN 2015
EN HAUSSE DE 5 %



198,20 €
MONTANT DES DÉPENSES
D'HYGIÈNE & SÉCURITÉ/AGENT



10 accidents
DU TRAVAIL EN 2015
(SOIT 1 DE MOINS QU'EN 2014)





communauté
de l'auxerrois

RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2015



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE L'AUXERROIS**

6 bis place du Maréchal Leclerc
BP 58 - 89010 Auxerre cedex
Tél. : 03 86 72 20 60
Fax : 03 86 72 20 65
contact@agglo-auxerrois.fr

+ D'INFOS

www.agglomeration-auxerrois.fr